



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information :**  
**statistiques des incapacités**

## Statistiques des incapacités

### Rapport conjoint du Secrétaire général, du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap et d'organismes internationaux

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis conformément à la résolution 2019/210 du Conseil économique et social, comporte trois parties : la première partie décrit les activités en matière de statistiques du handicap que mènent et prévoient de mener les bureaux compétents des Nations Unies, notamment la Division de statistique, les commissions régionales et l'Organisation mondiale de la Santé ; la deuxième décrit les activités pertinentes du Groupe de la Banque mondiale ; et la troisième partie présente un résumé des travaux du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap depuis que ce sujet a été examiné par la Commission en 2018. La troisième partie comprend des informations sur les activités de renforcement des capacités que le Groupe mène en collaboration avec de multiples entités des Nations Unies, d'autres organisations et des organismes publics.

\* E/CN.3/2020/1.



## I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 accorde aux personnes handicapées une attention considérable dans le contexte du développement. Ce programme, qui repose sur le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte et à aider d'abord les plus défavorisés, encourage implicitement l'inclusion des personnes handicapées. Reconnaisant la marginalisation des personnes handicapées, le Programme 2030 présente une approche intégrée de la lutte contre les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans la société. Le Programme, qui repose sur les principes d'une société inclusive où les inégalités sont réduites, définit des actions ciblées dans des domaines précis tels que l'éducation, l'emploi, l'urbanisation et les établissements humains. En tant que plan d'action ayant pour objectif primordial l'élimination de la pauvreté, le Programme est donc très prometteur pour les personnes handicapées.

2. Les pays se sont engagés à assurer un suivi et un examen systématiques des progrès accomplis dans la réalisation des promesses faites dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et à rendre des comptes aux citoyens. Le Programme souligne que pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte, il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient accessibles et fiables.

3. On trouvera dans le présent rapport un compte rendu des activités que des bureaux des Nations Unies mènent ou prévoient de mener dans le domaine des statistiques du handicap, ainsi que des activités du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, un groupe d'étude agissant sous la bannière de la Commission de statistique.

## II. Activités menées et prévues par des entités des Nations Unies

### A. Division de statistique

4. Au cours de la période considérée, la Division de statistique a entrepris plusieurs activités, qui sont décrites ci-après.

#### **Collecte et établissement de données et de métadonnées nationales sur le handicap**

5. La Division de statistique a recueilli auprès des pays des données et des métadonnées connexes sur le handicap. Au total, 103 réponses ont été obtenues des pays ou régions suivants : Asie (35), Europe (32), Afrique (18), Amérique du Sud (10) et Amérique du Nord (8). Cette activité faisait suite à une décision de la Commission de statistique qui, à sa quarante-neuvième session, a noté que, si la disponibilité des données avait augmenté au fil des années, de grandes disparités subsistaient dans les pays et entre les pays en ce qui concernait les estimations relatives au handicap, et a demandé à la Division de statistique, en collaboration avec les autres parties prenantes, de rassembler et d'analyser des informations sur les pratiques nationales afin de comprendre les causes des différences constatées (voir E/2018/24). En conséquence, la Division a compilé et diffusé des données sur le handicap sur son site Web au moyen d'un portail spécialisé, le portail de données des Nations Unies sur les statistiques du handicap (<https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/sconcerns/disability/statistics/#/home>).

6. Ces informations, regroupant à la fois des données et des métadonnées, permettent de dégager des statistiques plus récentes que celles qui avaient été

diffusées au début des années 2000. Le portail en ligne a pour but de favoriser la diffusion et la disponibilité des données auprès d'un groupe d'utilisateurs élargi.

7. La Division de statistique continue d'évaluer les données obtenues des pays ; elle a jusqu'ici diffusé, par l'intermédiaire du portail, des données sur les pourcentages de la population présentant ou non un handicap, la prévalence du handicap par type d'incapacité, les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population avec et sans handicap (éducation, milieu et mode de vie) et la qualité des équipements dont disposent les unités de logement.

8. Sur le portail, on trouve également des renseignements relatifs aux questions qui ont été utilisées pour recueillir les données disponibles. On constate des différences régionales, entre les 103 pays ou régions qui ont fourni ces données, pour ce qui est des questions qui ont servi au recensement de la population handicapée : ainsi, 35 entités ont utilisé des questions semblables à celles du Groupe de Washington, 29 ont utilisé une combinaison de questions semblables à celles du Groupe et d'autres questions, et les 50 autres n'ont utilisé que d'autres types de questions.

9. Les données recueillies montrent également que les pays font appel à différentes sources d'information pour obtenir leurs données sur le handicap. Sur les 103 pays qui ont répondu, la majorité (71) ont utilisé des recensements pour recueillir les données sur le handicap, 68 pays ont réalisé des enquêtes par sondage et 52 pays ont obtenu les données de sources administratives.

10. Les données accessibles par le portail révèlent aussi d'importants écarts entre ces entités concernant le taux estimatif de personnes handicapées, même lorsque des questions similaires ont été utilisées.

11. Les données qui ont été compilées par la Division de statistique montrent que les pays sont plus nombreux que jamais à recueillir des données sur le handicap et que d'importantes quantités de données sont disponibles pour répondre aux besoins nationaux. Toutefois, les différences marquées entre les pays pour ce qui est des estimations relatives au handicap indiquent qu'il faut qu'on redouble d'efforts pour collaborer avec les pays afin d'améliorer la mesure du handicap et de mieux exploiter les données disponibles, de manière que les initiatives en la matière soient inclusives et ne fassent pas de laissés-pour-compte.

12. La Division de statistique utilise les données qui ont été recueillies auprès des pays dans le cadre de la préparation du rapport *Les femmes dans le monde, 2020*. Ces données font l'objet d'une analyse qui vise à faire ressortir les différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la prévalence du handicap et les caractéristiques socio-économiques respectives des femmes et des hommes, avec et sans handicap.

### **Rapport de synthèse sur les réunions régionales sur la mesure et les statistiques du handicap**

13. La Division de statistique a établi un rapport de synthèse des principales conclusions des six réunions régionales sur les statistiques du handicap qu'elle a organisées en 2016 et 2017. Des réunions régionales ont été organisées : pour 19 pays d'Asie (du Sud et du Sud-Est) ; pour 14 pays des Caraïbes ; pour 14 pays anglophones et francophones d'Afrique ; pour 11 pays arabophones ; pour 17 pays dans la région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et dans les États des Balkans occidentaux ; et pour 15 pays d'Amérique latine. Ces réunions avaient pour objectifs : a) d'examiner les expériences nationales en matière de mesure du handicap par le biais des recensements du cycle de 2010 ; b) d'étudier les stratégies de collecte des données sur le handicap aux fins du suivi des objectifs de développement durable ; c) de mettre

en commun les expériences nationales et la coopération intrarégionale pour améliorer la mesure du handicap et la qualité des données pour permettre le suivi des objectifs de développement durable en la matière. Le texte des exposés présentés lors des réunions régionales et les rapports issus de ces réunions sont disponibles sur le site Web de la Division à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/disability/disab4.htm> (en anglais).

14. Les documents issus des réunions montrent que c'est par le biais de leurs recensements que de nombreux pays recueillent des données sur le handicap. On observe toutefois des différences régionales pour ce qui est des sources de données utilisées. Il est ressorti des réunions qu'il existe plusieurs sources de données sur le handicap et qu'elles devraient être considérées comme complémentaires, car chacune d'entre elles a ses points forts et ses limites en ce qui concerne la mesure du handicap. Il a également été souligné que le choix des sources de données et des méthodologies à appliquer devrait se faire en fonction du but de la collecte des données sur le handicap.

15. Il a aussi été question, entre autres constats, du manque généralisé de spécialistes du handicap dans les bureaux nationaux de statistique, ce qui entrave la capacité des pays à recueillir des données de bonne qualité et à analyser les résultats. Lors de certaines réunions régionales, les pays ont signalé que les données sur le handicap n'étaient pas suffisamment utilisées aux fins de l'élaboration des politiques.

#### **Élaboration de directives méthodologiques**

16. La Division de statistique a rédigé un projet de plan annoté pour la mise à jour déjà prévue des *Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités* (ST/ESA/STAT/SER.Y/10). Ce document a pour but de fournir des lignes directrices méthodologiques solides à l'intention des producteurs et des utilisateurs de statistiques sur le handicap afin d'améliorer la collecte, la compilation et la diffusion ainsi que l'utilisation des données sur le handicap. La mise à jour des directives n'a pas avancé comme prévu en raison du manque de ressources nécessaires pour la révision.

#### **Programme de statistiques du handicap à la Division de statistique**

17. Comme il a été signalé à la Commission depuis sa quarante-septième session, grâce à un financement du Gouvernement australien, la Division de statistique a relancé son programme de statistiques du handicap en 2015. Ce financement extrabudgétaire a permis à la Division de mettre en œuvre plusieurs activités, notamment l'organisation de réunions régionales sur les statistiques du handicap à l'appui du Programme 2030 et de la série de recensements de 2020, la collecte et la diffusion de données sur le handicap par le biais du portail de données en la matière (voir par. 5) et la révision des directives des Nations Unies sur les statistiques du handicap (voir par. 16). Le financement du programme a pris fin en 2018, alors que la Division de statistique avait déjà élaboré un plan viable et que des activités étaient déjà en cours dans le cadre d'un programme de travail technique revitalisé sur les statistiques du handicap. La Division se tient prête à réactiver et à exécuter les activités prévues dans le cadre du programme si des fonds extrabudgétaires redeviennent disponibles.

### **B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

18. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a poursuivi les efforts déployés pour aider les bureaux nationaux de statistique et les entités nationales chargées des questions de handicap dans la région à recueillir,

analyser et diffuser des statistiques sur le handicap. Ces activités ont été menées en grande partie dans le cadre du groupe de travail sur la mesure du handicap de la Conférence statistique des Amériques. En 2018, en collaboration avec le groupe de travail sur les recensements de la Conférence, le groupe de travail sur la mesure du handicap a organisé un séminaire virtuel avec les bureaux nationaux de statistique de la région afin d'examiner une proposition méthodologique sur la mesure du handicap en vue de la série de recensements de 2020. Après avoir intégré les commentaires et suggestions reçus lors du séminaire virtuel, le groupe de travail sur la mesure du handicap a préparé une note technique contenant les recommandations finales, qu'il a présentée lors d'un séminaire organisé en collaboration avec la Division de la population de la CEPALC en novembre 2018. Cette note technique sera incorporée dans un guide que la Division préparera conjointement avec ses recommandations pour le cycle de recensements de 2020.

19. La CEPALC a également fourni une assistance technique à ses interlocuteurs nationaux concernant divers aspects de la mesure et des statistiques du handicap. Étant donné que plusieurs pays de la région préparent actuellement leurs recensements du cycle de 2020, les activités ont principalement porté sur l'appui aux pays en matière de mesure du handicap dans cette perspective. À cet égard, la CEPALC a : a) organisé des ateliers pour promouvoir la sensibilisation à l'inclusion des questions relatives au handicap dans le recensement de 2020 (Institut national de la statistique et des recensements de l'Équateur) ; b) appuyé l'examen des indicateurs de handicap dans les bases de données de recensement (Institut national de statistique du Guatemala et Département administratif national de statistique de la Colombie) ; c) tenu des réunions initiales pour évaluer les questions à inclure dans le questionnaire du recensement de 2020 et étudier l'inclusion de questions sur le handicap (Institut national de statistique du Chili).

20. Enfin, en 2018 et 2019, la CEPALC a été invitée à faire des exposés, dans le cadre de séminaires, de cours et d'ateliers destinés à divers publics, sur l'état de la mesure du handicap dans la région ainsi que sur les statistiques du handicap et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. La CEPALC prévoit de poursuivre ces activités. En outre, la CEPALC a accepté de participer à deux groupes interinstitutionnels sur les statistiques et les indicateurs du handicap, l'un dirigé par l'Organisation des États américains et l'autre organisé par le Secrétariat général ibéro-américain. La CEPALC est également en pourparlers avec le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap concernant la création d'un groupe (provisoirement appelé « groupe de Buenos Aires ») pour renforcer les capacités en matière de mesure du handicap en Amérique latine et dans les Caraïbes.

### C. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

22. Si le nombre total de personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique est estimé à environ 690 millions (en appliquant le taux mondial estimatif de 15 % de prévalence), il existe des écarts importants entre les estimations nationales des taux de prévalence, en raison des différences dans la compréhension du concept du handicap et les méthodes de collecte de données. Selon le plus récent aperçu régional, les taux de prévalence du handicap se situent entre 1,1 % au Brunéi Darussalam et 24 % en Nouvelle-Zélande<sup>1</sup>. De tels écarts font ressortir le besoin urgent d'établir des données fiables et comparables sur le handicap, pour la région et au-delà des frontières de cette dernière. Ce besoin est exacerbé par les changements

<sup>1</sup> CESAP, *Disability at a Glance 2019: Investing in Accessibility in Asia and the Pacific-Strategic Approaches to Achieving Disability-Inclusive Sustainable Development*, 2019.

démographiques en cours dans la région : la baisse des taux de fécondité, conjuguée à un vieillissement sans précédent de la population, se traduira à terme par une proportion accrue de personnes âgées et donc par un nombre plus élevé de personnes handicapées ou présentant des incapacités. En outre, la région de l'Asie et du Pacifique est vulnérable à de nombreux types de catastrophes naturelles telles que les typhons, les inondations, la sécheresse, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques, qui ont notamment pour effet de contribuer à l'augmentation du nombre de personnes handicapées dans la région.

23. Depuis le début de la troisième Décennie des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique en 2013, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) n'a cessé de plaider en faveur de l'établissement de statistiques du handicap et de renforcer les capacités des États membres dans ce domaine. Pour atteindre les objectifs de la Décennie, tous les États membres de la région ont adopté la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, qui énonce un ensemble de 10 objectifs de développement spécifiques au handicap, auxquels sont associés 27 cibles et 62 indicateurs<sup>2</sup>. La Stratégie fait apparaître l'importance de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et encourage les gouvernements d'Asie et du Pacifique à établir des données fiables et comparables sur le handicap pour pouvoir contrôler les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles fixés (objectif 8).

24. Au cours des cinq dernières années, la CESAP a mis en œuvre dans 17 pays des projets nationaux de coopération technique sur les statistiques du handicap, qui ont abouti à l'élaboration et à l'adoption de plans d'action nationaux et à la sensibilisation des responsables gouvernementaux à la Stratégie d'Incheon et aux normes internationales de mesure du handicap, dont les questions du Groupe de Washington<sup>3</sup>. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, effectué en 2017, a montré que le projet de coopération technique de la CESAP avait très fortement contribué à établir des données de référence pour les indicateurs de la Stratégie. Dans les pays où des consultations nationales ont eu lieu, le taux de réponse à l'enquête à mi-parcours était de 85 %, ce qui est beaucoup plus élevé que le taux de réponse à l'échelle de la région, qui se situait à 60 %. Fait plus important, sur les 30 indicateurs de base énumérés dans la Stratégie d'Incheon, ces pays ont communiqué des données pour une moyenne de 15,1 indicateurs, alors que la moyenne n'était que de 13,6 indicateurs pour les pays qui n'ont pas participé aux consultations nationales.

25. L'examen à mi-parcours a également révélé des manques de données persistants pour tous les indicateurs de la Stratégie d'Incheon, en particulier pour les objectifs 1 (pauvreté et emploi), 2 (participation politique), 3 (accessibilité), 4 (protections sociales) et 6 (égalité femmes-hommes)<sup>4</sup>. Les actions concrètes n'ont pas suivi le rythme des engagements pris dans tous les domaines de la Stratégie d'Incheon. Après l'examen à mi-parcours, à la réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022, tenue à Beijing, les États membres ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, qui énonce des mesures à prendre pour combler les

<sup>2</sup> La Déclaration ministérielle et la Stratégie d'Incheon ont été approuvées par la Commission à sa soixante-neuvième session (résolution 69/13), le 1<sup>er</sup> mai 2013.

<sup>3</sup> Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Géorgie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Kirghizistan, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

<sup>4</sup> CESAP, *Building Disability-Inclusive Societies in Asia and the Pacific: Assessing Progress of the Incheon Strategy* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.4).

lacunes en matière de politiques et de données, et appuyer ainsi chaque objectif de la Stratégie d'Incheon.

26. Pour le reste de la Décennie, soit jusqu'en 2022, la CESAP continuera d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour établir des bases de données fiables et comparables sur le handicap, conformément aux cadres internationaux de mesure du handicap. La publication de la CESAP intitulée « From Indicators to Action: Operationalizing the Incheon Strategy indicators in the context of the 2030 Agenda for Sustainable Development » (« Passer des indicateurs à l'action : la mise en œuvre des indicateurs de la Stratégie d'Incheon dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »), qui paraîtra prochainement, contiendra de nouvelles orientations à cet égard. En outre, en 2021, la collecte de données à l'échelle régionale pour l'examen final de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon sera effectuée et les résultats seront disponibles en 2022.

#### **D. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

27. Aux fins de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du cadre international des objectifs de développement durable, les statistiques et les données doivent être ventilées par type de handicap chaque fois que cela est possible. Il existe des statistiques du handicap dans la plupart des pays arabes, mais elles ne sont ni harmonisées ni comparables. C'est pourquoi la Division de statistique a lancé en 2016, avec la Division du développement social et la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), un projet de collaboration avec ces pays pour compiler, vérifier et harmoniser les données nationales dans toute la mesure possible, afin d'améliorer la comparabilité et la publication d'informations par les pays. Sont issus de ce travail les trois documents suivants : *Arab Disability Statistics in Numbers 2017* (E/ESCWA/SD/2017/Technical Paper.1), *Disability in the Arab Region 2018* (E/ESCWA/SDD/2018/1) et *Regional Guidebook to Improve Disability Data Collection and Analysis in the Arab Countries (2018)* (E/ESCWA/SD/2018/MANUAL.1).

28. La Division de statistique de la CESAO a continué de mettre en œuvre le Programme de statistiques du handicap et a tenu dans ce cadre la première réunion conjointe de statisticiens, de décideurs et de représentants de la société civile des pays arabes pour réfléchir aux moyens d'améliorer la collecte de données sur les personnes handicapées. La réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé de l'amélioration des statistiques du handicap dans le cadre des objectifs de développement durable, qui a réuni 60 participants, avait pour objectif d'élaborer un cadre d'indicateurs de référence sur le handicap pour la région arabe assorti d'un manuel sur les statistiques du handicap, qui servirait de référence méthodologique. Des responsables gouvernementaux de 13 pays de la région arabe, des experts internationaux, des représentants d'organismes des Nations Unies, des membres de la société civile et des représentants d'organisations de personnes handicapées y ont examiné les meilleures pratiques à employer pour collecter des données conformément aux méthodes mises au point par le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. Les organismes nationaux de statistique des pays arabes ont beaucoup progressé dans la production de données normalisées et ventilées sur les personnes handicapées dans les domaines de la démographie, de l'éducation et du travail.

29. En 2019, la Division de statistique de la CESAO a établi le premier cadre de référence sur le handicap, qui comprend 115 indicateurs destinés à combler l'écart entre les politiques et les statistiques. Il s'agit du premier cadre de référence tridimensionnel pour le handicap qui associe les indicateurs du handicap à trois grands



cadres de développement : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Venant s'ajouter au *Regional Guidebook to Improve Disability Data Collection and Analysis in the Arab Countries*, publié par la CESAO en 2018, le cadre de référence et ses 115 indicateurs représentent un grand pas en avant dans l'action menée pour réduire l'écart entre les politiques et les statistiques et pour suivre les progrès accomplis dans ce domaine. Cet outil contribuera beaucoup à orienter les efforts déployés aux niveaux national et régional pour produire des données harmonisées et comparables. Il facilitera également la publication d'informations sur la situation des personnes handicapées au regard d'objectifs essentiels dans la perspective d'un développement incluant le handicap. Ces objectifs concernent notamment l'éducation inclusive, l'emploi, l'autonomisation, la santé et la justice. Le cadre permettra, grâce à l'amélioration des statistiques du handicap, de mieux comparer les personnes handicapées avec les personnes non handicapées. Le cadre de référence aidera également les producteurs de données à fournir des informations utiles et de meilleure qualité aux décideurs pour les aider à garantir l'inclusion effective de toutes les personnes handicapées, où qu'elles se trouvent.

30. La Division de statistique de la CESAO a également créé la première base de données régionale consacrée aux statistiques du handicap, qui sera mise à jour au moyen des enquêtes sur les ménages et des recensements effectués récemment par les pays membres. Elle achève en outre d'élaborer un tableau de bord présentant les caractéristiques des pays dans l'optique du handicap. La CESAO continuera d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour établir des statistiques fiables et comparables sur le handicap.

## E. Organisation internationale du Travail

31. Dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>5</sup> qu'elle a adoptée en décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que les personnes handicapées avaient le droit de travailler, sur la base de l'égalité avec les autres (art. 27 sur le travail et l'emploi). Cela signifie qu'elles ont le droit aux mêmes possibilités d'emploi, à la même rémunération et aux mêmes droits que les autres. La Convention comprend également des dispositions sur la collecte de données statistiques (art. 31). Il est essentiel de disposer de statistiques sur la situation des personnes handicapées sur le marché du travail pour élaborer, suivre et évaluer des politiques et des programmes garantissant les droits des travailleurs.

32. De même, l'Assemblée générale a reconnu que les personnes handicapées étaient un groupe vulnérable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui préconise leur autonomisation et dans lequel l'engagement est pris de renforcer l'appui au renforcement des capacités des pays en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par handicap. Dans le document final approuvé par les États Membres de l'ONU le 1<sup>er</sup> août 2015<sup>6</sup>, il est explicitement fait référence au handicap dans trois indicateurs concernant le marché du travail (indicateurs 1.1.1, 8.5.1 et 8.5.2 des objectifs de développement durable).

33. La promotion de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement dans l'emploi est également un élément central du programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans la Déclaration sur la justice

<sup>5</sup> Voir [www.un.org/disabilities/convention/index.shtml](http://www.un.org/disabilities/convention/index.shtml).

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015>.



sociale pour une mondialisation équitable adoptée en 2008, l'OIT a indiqué que diverses formes d'égalité et de non-discrimination devaient être considérées comme des questions transversales aux objectifs stratégiques en matière de travail décent. Dans son manuel intitulé *Decent Work Indicators: Guidelines for Producers and Users of Statistical and Legal Framework Indicators*<sup>7</sup>, elle a proposé d'élaborer d'un indicateur servant à évaluer la situation des personnes handicapées sur le plan de l'emploi, au titre de la question de fond du programme pour un travail décent relative à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement dans l'emploi.

34. Afin de fournir des données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 8.5 des objectifs de développement durable, le Département de statistique de l'OIT a commencé à compiler et à diffuser systématiquement, chaque année, les taux de chômage selon la situation au regard du handicap<sup>8</sup>. Peu de données sont disponibles sur la rémunération horaire en fonction de la situation au regard du handicap. Les données sur la protection sociale nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.3 des objectifs de développement durable sont principalement compilées dans le cadre de l'enquête sur la sécurité sociale de l'OIT<sup>9</sup> et de celle réalisée chaque année par le Département de la protection sociale de l'Organisation, qui recueille des données notamment auprès des ministères nationaux chargés du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale et des finances.

35. Comme le taux de chômage ne permet pas de bien mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 8.5 pour ce qui est des personnes handicapées (l'indicateur ne tient pas compte de l'exclusion d'une part importante des personnes handicapées du marché du travail par divers obstacles), des indicateurs supplémentaires sont nécessaires. Par exemple, l'indicateur du ratio emploi-population ventilé selon le sexe, l'âge et la situation au regard du handicap est source d'informations précieuses sur les écarts de participation (notamment selon le sexe, l'âge et la situation au regard du handicap), ce qui met en lumière les difficultés qu'éprouvent certains groupes de population s'agissant d'accéder à l'emploi (et pas seulement de trouver un emploi, comme dans le cas des taux de chômage).

36. Il ne suffit toutefois pas de comparer les caractéristiques de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail avec celles des personnes non handicapées. La ventilation des indicateurs de résultats permettra de mesurer les écarts entre les personnes handicapées et les autres en ce qui concerne l'expérience du travail, mais non d'obtenir les informations nécessaires pour mettre en évidence les obstacles et les facteurs favorables qui expliquent ces résultats. Ces informations sont cependant nécessaires pour élaborer des politiques propres à remédier aux écarts en question. C'est pourquoi l'OIT a élaboré, en collaboration avec le Groupe de Washington, un module d'enquête sur la population active qui permet de recueillir des informations supplémentaires sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées sur le marché du travail.

37. À l'issue de tests cognitifs et d'essais sur le terrain, le module a été approuvé par le Groupe de Washington à sa 19<sup>e</sup> réunion, en 2019. Il couvre les éléments suivants : a) identification des handicaps ; b) obstacles ; c) aménagements ; d) attitudes ; e) protection sociale.

<sup>7</sup> Organisation internationale du Travail (Genève, 2013). Disponible à l'adresse [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms\\_229374.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_229374.pdf).

<sup>8</sup> Ces données sont disponibles à l'adresse <https://ilostat.ilo.org>.

<sup>9</sup> Pour plus d'informations au sujet de l'enquête sur la sécurité sociale, visitez <https://www.social-protection.org/gimi/ShowTheme.action?id=10>.

38. Le questionnaire court du Groupe de Washington (pour la population en âge de travailler) a été intégré dans les questionnaires du modèle d'enquête sur la population active de l'OIT<sup>10</sup> ; le module consacré à la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et les lignes directrices pour son application seront bientôt intégrées dans le modèle d'enquête sur la population active de l'OIT.

39. Dans le cadre du projet pour la période 2020-2023 sur l'intégration des personnes handicapées dans le marché du travail des pays arabes, l'OIT collaborera avec la CESAO pour aider certains pays de la région de la CESAO à produire des données fiables sur la situation des personnes handicapées en matière d'emploi. Des activités semblables sont également prévues au Kenya et au Bangladesh.

## F. Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

40. La question du handicap est prioritaire pour l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), étant donné son rôle de premier plan dans le suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, relatif à l'éducation. Deux cibles relatives à l'objectif 4 font référence au handicap : a) la cible 4.5, qui consiste à éliminer d'ici à 2030 les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et à assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ; b) la cible 4.a, qui consiste à construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou à adapter les établissements existants à cette fin, ainsi qu' à fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.

41. L'Institut de statistique de l'UNESCO s'occupe des indicateurs mondiaux et thématiques relatifs aux cibles 4.5 et 4.a des objectifs de développement durable. Pour faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de ces cibles, il a commencé à publier en 2017 des indicateurs relatifs à l'éducation ventilés selon la situation au regard du handicap. L'Institut appuie également les efforts visant à améliorer la disponibilité et la comparabilité des données sur les personnes handicapées grâce à la collaboration avec des organismes partenaires et à la promotion de normes de mesure communes.

42. Sur sa page Web consacrée au thème de l'équité dans l'éducation<sup>11</sup>, l'Institut de statistique donne un aperçu de ses activités dans ce domaine. Il présente régulièrement les résultats de ses recherches et de ses analyses à l'occasion de conférences internationales et de réunions d'experts. Les conclusions ont également été diffusées dans plusieurs publications de l'Institut de statistique, notamment *Education and Disability* (2017)<sup>12</sup>, *Education and Disability: Analysis of Data from 49 Countries* (2018)<sup>13</sup>, et *The Use of UIS Data and Education Management Information Systems to Monitor Inclusive Education* (2019)<sup>14</sup>.

43. En outre, l'Institut de statistique a considérablement contribué au chapitre sur l'éducation de la livraison 2018 de la publication de l'ONU *Disability and Development Report*, intitulée « Realizing the Sustainable Development Goals by, for

<sup>10</sup> Disponibles à l'adresse <https://ilo.org/LFSresources>.

<sup>11</sup> <http://uis.unesco.org/fr/topic/equite-dans-leducation>.

<sup>12</sup> Disponible à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247516>.

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262805>.

<sup>14</sup> Disponible à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370915>.

and with Persons with Disabilities »<sup>15</sup>. L'Institut a également fait paraître la publication *Handbook on Measuring Equity in Education* (2018)<sup>16</sup>, où l'on trouve des conseils méthodologiques sur le suivi de l'équité dans le cadre de l'objectif du développement durable n° 4.

44. Les données établies par l'Institut de statistique confirment que les personnes handicapées sont moins susceptibles de fréquenter l'école au cours de leur vie et plus susceptibles de ne pas être scolarisées, ainsi que de l'être pendant moins d'années. Elles ont aussi beaucoup moins de chances de terminer leurs études primaires et leurs études secondaires, ainsi que d'acquérir un niveau d'alphabétisation de base.

45. L'Institut de statistique a également publié des recommandations sur le suivi des cibles 4.5 et 4.a des objectifs de développement durable. Il y a notamment préconisé : a) de collecter plus de données sur l'éducation et le handicap afin de combler les lacunes actuelles dans les données nécessaires au suivi des objectifs internationaux ; b) d'appliquer de manière cohérente les normes et règles internationales, y compris en utilisant les questions d'enquête élaborées par le Groupe de Washington ; c) de redoubler d'efforts pour rendre les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation plus inclusifs et agréger à l'échelle nationale les données sur le handicap au niveau des écoles ; d) d'investir dans les capacités statistiques nationales en matière de mesure du handicap, en particulier dans les pays en développement ; e) de mieux coordonner les activités des organismes nationaux et internationaux dans le domaine des statistiques du handicap ; f) d'accroître le financement assuré par les donateurs internationaux et les fondations aux fins de la collecte et de l'analyse des données sur le handicap.

46. L'Institut de statistique continuera d'accroître la disponibilité d'indicateurs relatifs à l'éducation ventilés selon la situation au regard du handicap et de contribuer aux efforts accomplis dans ce domaine pour améliorer les données factuelles dont disposent les analystes, les groupes de défense, les décideurs et les autres parties prenantes.

## G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

47. En 2018 et 2019, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a focalisé ses travaux dans le domaine des données du handicap sur la mise au point d'outils et de mécanismes permettant de fournir en permanence une assistance et un appui techniques aux pays pour la collecte, l'analyse et la publication de données sur le handicap chez les enfants. On trouvera ci-dessous un aperçu des principales activités et produits réalisés en 2018 et en 2019.

### Appui à la collecte de données

48. Une étape importante a été franchie en 2016 avec le lancement du module Fonctionnement de l'enfant élaboré par l'UNICEF et le Groupe de Washington. Fondé sur le cadre défini dans la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé et sur le modèle biopsychosocial du handicap, le module sert à évaluer les difficultés de fonctionnement des enfants de 2 à 17 ans dans différents domaines, notamment l'audition, la vision, la communication et la compréhension, l'apprentissage, la mobilité, et les émotions. Il s'agit d'un ensemble de questions qui peuvent être intégrées dans les activités existantes de collecte de données et répondre au besoin de données comparables à l'échelle nationale et harmonisées à l'échelle internationale. Ce module ainsi que le questionnaire court du Groupe de Washington

<sup>15</sup> Disponible à l'adresse [www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html](http://www.un.org/development/desa/disabilities/publication-disability-sdgs.html).

<sup>16</sup> Disponible à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000262806>.

concernant les adultes sont inclus dans le cycle en cours (le sixième) du programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF. Près de 70 enquêtes devraient avoir été réalisées d'ici à 2021 dans le cadre de ce cycle. Rien qu'au cours des deux dernières années, plus de 40 pays ont mis en œuvre le module ou l'ont utilisé dans leurs plans de collecte de données pour réaliser l'enquête.

### **Renforcement des capacités**

49. Pour favoriser le renforcement des capacités de collecte, d'interprétation et d'utilisation des données sur le handicap, l'UNICEF a organisé, en collaboration avec l'International Disability Alliance, l'organisation CBM, le Groupe de Washington et le Groupe de parties prenantes des personnes handicapées pour le développement durable, deux ateliers sur la mesure du handicap à l'intention des représentants d'organisations de personnes handicapées. Plus de 50 représentants ont participé à ces ateliers, qui ont eu lieu en juin 2018 et juin 2019, dans le cadre de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

### **Vidéos d'information sur la collecte et l'analyse de données sur les personnes handicapées**

50. Il s'agit d'un ensemble de six vidéos d'information : a) introduction (explique l'objectif et le contenu des vidéos) ; b) paysage actuel de la mesure du handicap (donne un aperçu de l'état actuel de la mesure du handicap, notamment des données disponibles et des problèmes de mesure) ; c) méthodes de collecte de données sur les personnes handicapées (examine les différentes sources de données et explique leurs points forts et leurs points faibles en tant que sources d'informations sur les personnes handicapées) ; d) module Fonctionnement de l'enfant de l'UNICEF et du Groupe de Washington (explique comment le module a été élaboré et comment il peut être utilisé pour collecter des données sur les enfants handicapés) ; e) versions courte et longue du questionnaire du Groupe de Washington sur les adultes handicapés (explique comment les deux modules ont été élaborés et comment ils peuvent servir à collecter des données sur les adultes handicapés) ; f) mise en pratique des connaissances (met l'accent sur la manière dont les statistiques du handicap peuvent être analysées et interprétées pour recenser les disparités et promouvoir les mesures en faveur du bien-être des personnes handicapées. Les vidéos, auxquelles le Groupe a apporté des contributions, visent à faire mieux connaître les statistiques du handicap, à examiner différentes méthodes de collecte de données et à donner des informations sur les outils disponibles pour recueillir des données fiables et complètes sur les personnes handicapées.

### **Publication**

51. L'UNICEF, Handicap International et International Disability Alliance ont produit en collaboration une nouvelle publication intitulée *Including Everyone: Strengthening the collection and use of data about persons with disabilities in humanitarian situations*<sup>17</sup>. Ils y étudient quatre crises humanitaires : le tremblement de terre qui s'est produit au Népal en 2015, l'action humanitaire en cours en Somalie, la situation des réfugiés rohingya au Bangladesh et la crise des migrants et des réfugiés en Europe. Dans chaque cas, ils réfléchissent au rôle important des données ventilées sur le handicap dans la définition des processus de planification et de mise en œuvre des acteurs humanitaires. La publication donne un aperçu des progrès réalisés en matière de politiques et de directives concernant les données sur le

<sup>17</sup> Disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/including-everyone-strengthening-the-collection-and-use-of-data-about-persons-with-disabilities-in-humanitarian-situations/>.

handicap dans le secteur humanitaire et passe en revue les outils et mécanismes existants pour la collecte de données sur les personnes handicapées.

### Activités prévues en 2020

52. L'UNICEF continuera de s'employer à faire augmenter la quantité et la qualité de données et d'analyses disponibles sur les enfants handicapés, notamment grâce aux activités suivantes : a) mettre au point des outils pour faciliter la collecte de données fiables, complètes et comparables sur la scolarisation des enfants handicapés ; b) évaluer la faisabilité de la collecte de données sur les enfants handicapés dans le cadre de systèmes de données administratives ; c) produire un rapport contenant des données mondiales sur les enfants handicapés ; d) apporter un appui et une assistance technique aux pays pour les aider à collecter, analyser et utiliser des données sur le handicap chez les enfants ; e) organiser un atelier sur l'analyse des données du module Fonctionnement de l'enfant.

## H. Organisation mondiale de la Santé

53. Dans le domaine des statistiques du handicap, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'emploie à assurer le suivi à l'échelle mondiale des besoins, des obstacles et des inégalités auxquels doivent faire face les personnes handicapées. Elle a fait évoluer ces travaux au cours de la période 2018-2019.

54. Contribuant depuis longtemps à l'analyse et à la mesure des handicaps, l'OMS a franchi un cap important avec l'adoption par l'ensemble de ses États membres de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, à la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en 2001 (résolution WHA54.21)<sup>18</sup>.

55. L'OMS aide actuellement les États membres à recueillir des données sur le handicap et le fonctionnement au niveau de la population à l'aide de l'enquête modèle sur le handicap, module qui sert à réaliser des enquêtes auprès des ménages de la population générale.

56. Deux versions de l'enquête modèle sur l'invalidité sont actuellement disponibles : une version autonome, qui est idéale pour une enquête sur le handicap, et une version courte, qui peut être intégrée à des enquêtes existantes menées auprès des ménages.

57. L'enquête modèle sur le handicap a déjà été utilisée à l'échelle nationale dans le cadre d'enquêtes sur la question menées au Chili, au Costa Rica, aux Philippines, au Qatar et à Sri Lanka. Elle a également été utilisée localement au Cameroun (Adamawa), au Pakistan (Balouchistan) et aux Émirats arabes unis (Doubaï). L'OMS fournit aux États membres un appui technique tout au long de la réalisation de l'enquête, en prêtant une attention particulière aux stratégies de développement des capacités à long terme des organismes nationaux ou régionaux de statistique.

58. En 2018 et 2019, l'OMS a élargi la mise en œuvre de l'enquête type sur le handicap, en coopération avec les pays. La version autonome de l'enquête a été réalisée auprès d'échantillons représentatifs de la population nationale au Costa Rica et en Afghanistan. Au Costa Rica, l'OMS a apporté un appui technique à l'Institut national de la statistique et du recensement, en collaboration avec le Ministère de la santé et le Conseil national des personnes handicapées, afin de préparer la collecte et l'analyse des données. L'Institut national de la statistique et du recensement a rendu disponibles le rapport et les microdonnées issues de l'enquête modèle sur le handicap

<sup>18</sup> [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42418/9242545422\\_fre.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42418/9242545422_fre.pdf).

réalisée au Costa Rica<sup>19</sup>. En Afghanistan, l'OMS a assuré un appui technique à la réalisation de l'enquête par l'intermédiaire de l'organisme The Asia Foundation, organisation internationale de développement à but non lucratif spécialisée dans la région. L'enquête modèle sur le handicap a été traduite en dari et en pachto. Le rapport et les données issues de l'enquête réalisée en Afghanistan seront publiés par The Asia Foundation au début de 2020.

59. La version autonome de l'enquête a également été réalisée dans le cadre d'un projet pilote en Corée par le Centre national de réadaptation. Celui-ci a traduit l'enquête en coréen.

60. En 2018, la version courte de l'enquête modèle sur le handicap a été réalisée en Inde, au Tadjikistan et en République démocratique populaire lao en tant que module de l'enquête mondiale Gallup World Poll. Cette dernière sert à recueillir des données représentatives de la population adulte mondiale. Il s'agit d'une étude mondiale unique en son genre qui comporte des dizaines de questions sur divers facteurs sociaux et environnementaux influant sur l'expérience du handicap, dont l'autonomisation économique, l'accès à l'eau potable, l'accès à des aliments nutritifs, l'action des citoyens et la sécurité publique. Dans ce cadre, la version courte de l'enquête modèle sur le handicap a été réalisée dans les trois pays susmentionnés afin de mettre à l'essai un nouveau moyen d'établir efficacement des données de qualité, normalisées et complètes sur le handicap à l'échelle mondiale. L'utilisation de la version courte de l'enquête modèle associée aux variables de l'enquête Gallup World Poll permet non seulement de ventiler les indicateurs clés par degré de handicap, mais aussi d'aller au-delà de la ventilation pour analyser les effets complexes que tous ces facteurs sociaux ont sur le handicap, et vice versa.

### III. Activités menées et prévues par la Banque mondiale

61. Le Groupe de la Banque mondiale a signé la Charte des données inclusives<sup>20</sup> lors du Sommet mondial sur le handicap en juillet 2018. À cette occasion, il a annoncé de nouveaux engagements en faveur de l'inclusion du handicap, afin d'accélérer l'action menée à l'échelle mondiale pour favoriser un développement incluant le handicap dans certains domaines clés. Ces engagements s'appuient sur les activités menées par le Groupe de la Banque mondiale en faveur de cette action, à l'appui des objectifs de développement durable. Deux des dix engagements<sup>21</sup> concernent directement les données sur le handicap : renforcer la collecte et l'exploitation des données sur le handicap, en s'appuyant sur le questionnaire court du Groupe de Washington, et introduire des questions sur le handicap dans l'enquête sur les femmes, l'entreprise et le droit. On trouvera ci-après un aperçu des progrès considérables que le Groupe de la Banque mondiale accomplit dans la réalisation de ces engagements.

#### Directives et plan d'action concernant les données sur le handicap

62. Afin d'accroître la disponibilité et la qualité des microdonnées sur les personnes handicapées, le programme de l'étude sur la mesure des niveaux de vie a produit un guide sur la conception de modules sur le handicap dans les questionnaires des

<sup>19</sup> <http://inec.cr/>.

<sup>20</sup> Disponible à l'adresse [www.data4sdgs.org/initiatives/inclusive-data-charter](http://www.data4sdgs.org/initiatives/inclusive-data-charter).

<sup>21</sup> Voir [www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/07/24/world-bank-group-announces-new-commitments-on-disability-inclusion](http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/07/24/world-bank-group-announces-new-commitments-on-disability-inclusion).

enquêtes sur les ménages<sup>22</sup>. Ce guide se fonde avant tout sur le questionnaire court du Groupe de Washington, qui a été officiellement approuvé par le Groupe de la Banque mondiale. Il constitue un document interne de la Banque mondiale destiné à aider les chefs de projet à intégrer le handicap dans les enquêtes multisujets sur les ménages, en donnant des conseils sur les moyens de modifier les enquêtes multisujets sur les ménages pour les rendre plus utiles dans la perspective du handicap. Le guide a été approuvé et publié en 2019. L'intégration du questionnaire court du Groupe de Washington dans les enquêtes multisujets sur les ménages permet de ventiler un certain nombre d'indicateurs des objectifs de développement durable selon la situation au regard du handicap et aide à évaluer l'égalité des chances entre les personnes handicapées et les autres. De plus, le Groupe de la Banque mondiale élabore actuellement son plan d'action sur les données inclusives.

### **Les femmes, l'entreprise et le droit**

63. Le projet concernant les femmes, l'entreprise et le droit vise à évaluer dans quelle mesure les lois et les règlements promeuvent l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes. Dans ce cadre, des données primaires sont recueillies auprès d'un réseau d'experts locaux couvrant 190 pays. Pendant le cycle de collecte de données 2020, quatre questions sur le cadre juridique applicable aux femmes handicapées ont été ajoutées au questionnaire envoyé aux praticiens du droit de la famille : a) La Constitution garantit-elle l'égalité des droits aux personnes handicapées ? b) Dans l'affirmative, la Constitution reconnaît-elle et protège-t-elle les droits des femmes handicapées ? c) Outre la Constitution, existe-t-il une loi qui porte sur les droits des personnes handicapées ? d) Dans l'affirmative, cette loi reconnaît-elle et protège-t-elle les droits des femmes handicapées ?

### **Formations et collecte, prospection et compilation de données et d'indicateurs dans le domaine du handicap**

64. Le Groupe de la Banque mondiale continue d'appuyer, techniquement et financièrement, la collecte de données sur le handicap à l'aide du questionnaire court du Groupe de Washington. Il apportera notamment un appui aux enquêtes et aux recensements qui seront réalisés en Arménie, au Guatemala, en Malaisie, aux Maldives, au Kirghizistan et au Tadjikistan. Il offre une série d'ateliers d'assistance technique et de formation sur les données relatives au handicap aux organismes nationaux de statistique et aux principales parties prenantes.

65. Le Groupe de la Banque mondiale analyse par ailleurs les données du handicap recueillies dans le cadre d'enquêtes sur les ménages, notamment en ce qui concerne la ventilation des indicateurs des objectifs de développement durable selon la situation au regard du handicap, afin d'améliorer l'utilisation des données existantes mais sous-utilisées.

### **Tableau de bord des politiques de l'éducation dans le monde : travaux sur les statistiques concernant le handicap**

66. La Banque mondiale élabore actuellement un tableau de bord des politiques de l'éducation dans le monde pour suivre la promotion de l'apprentissage pour tous les enfants dans le cadre des politiques et des systèmes d'éducation des pays. Le tableau de bord, dont le lancement est prévu en 2020, vise à répondre aux questions suivantes : a) L'école est-elle accessible aux élèves handicapés ? b) Les toilettes sont-elles accessibles aux élèves handicapés ? c) Les salles de classe sont-elles

<sup>22</sup> Disponible à l'adresse <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/456131578985058020/Disability-Measurement-in-Household-Surveys-A-Guidebook-for-Designing-Household-Survey-Questionnaires>.



accessibles aux élèves handicapés ? d) Les programmes, les manuels et les autres supports d'apprentissage sont-ils accessibles aux élèves ayant de la difficulté à lire des textes imprimés (grâce aux livres en braille, aux livres audio, à l'impression en gros caractères, etc.) ? e) L'école accueille-t-elle des enfants handicapés et/ou des enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers, notamment en raison de handicaps physiques, sensoriels, cognitifs, intellectuels et psychosociaux ? f) Les enseignants ont-ils été formés à la pédagogie inclusive et/ou certains d'entre eux ont-ils suivi une formation plus spécialisée sur la pédagogie inclusive ? g) Est-ce que des activités de dépistage et d'évaluation sont organisées à l'école (par exemple, pour évaluer la vision, l'ouïe, la motricité et l'apprentissage) ?

#### **Intégration du handicap dans les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement**

67. Dans diverses régions (notamment l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe et l'Asie centrale, et l'Afrique), le Groupe de la Banque mondiale collabore avec d'autres parties prenantes et les ministères de l'éducation pour aider les pays à intégrer le handicap dans les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement. Le module Fonctionnement de l'enfant de l'UNICEF et du Groupe de Washington contribue beaucoup à orienter ce travail, l'objectif étant que les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement aident à concevoir et à établir des systèmes et des services propres à améliorer l'apprentissage et à répondre aux besoins des enfants handicapés.

### **IV. Activités menées et prévues par le Groupe de Washington**

68. Le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, qui s'est réuni pour la première fois en 2002, est un groupe d'étude créé en 2001 dans le cadre de la Commission de statistique. Il a pour objectif d'améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques du handicap à l'échelle internationale. Actuellement, le Groupe de Washington compte plus de 162 pays membres et partenaires, dont plusieurs organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, et des organisations de personnes handicapées. Au total, il a tenu 19 réunions annuelles conformément à un système de roulement régional visant à faciliter la participation de tous les pays membres. La réunion de 2019 s'est tenue à Buenos Aires, en collaboration avec l'Institut national des statistiques et des recensements de l'Argentine et le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce. La vingtième réunion sera tenue à Washington, sous l'égide de la Banque mondiale, et la vingt et unième au Kenya, sous l'égide du Bureau national de la statistique du Kenya.

69. Pour remplir sa mission, le Groupe de Washington a élaboré plusieurs questionnaires, qui portent sur différents aspects des statistiques du handicap, en collaboration avec ses partenaires. Il a soumis les questionnaires à toute une série d'essais pour vérifier qu'ils produisent des données qui soient comparables à l'échelle internationale et utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et des programmes. Les questionnaires sont assortis de quantité d'informations et de directives sur leur mise en œuvre et sur l'analyse des données qui en sont issues. Le Groupe s'emploie maintenant à renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données sur le handicap au niveau des pays et des régions, avec l'appui financier du Gouvernement australien. En outre, il révisé actuellement son site Web pour en optimiser l'accessibilité et pour y faire figurer des documents à jour, une section « foire aux questions » et des blogues thématiques, afin d'aider les utilisateurs et les

acteurs chargés de collecter les données à utiliser les questionnaires et à analyser les données qui en sont issues<sup>23</sup>.

### **Questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement**

70. Le questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement est conforme à la définition du handicap énoncée dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il comprend six questions servant à évaluer les difficultés dans les domaines clés du fonctionnement. Il permet d'identifier les personnes qui risquent davantage que la population générale de subir des restrictions de participation en l'absence de mesures d'adaptation appropriées<sup>24</sup>.

71. Le questionnaire court est particulièrement utile à la ventilation des objectifs de développement durable. Il établit une distinction intuitive, bien définie et comparable sur le plan international entre les personnes sans handicap et les personnes handicapées, c'est-à-dire les personnes qui se heurtent à de grandes difficultés ou qui sont en situation d'incapacité dans au moins un des six domaines clés du fonctionnement. L'ajout du questionnaire à une enquête existante permet de ventiler tous les indicateurs issus de cette enquête.

72. Depuis son adoption en 2006, le questionnaire court du Groupe de Washington : a) a été utilisé dans des recensements ou des enquêtes dans plus de 80 pays ; b) a été promu par des programmes d'aide internationale (Ministère britannique du développement international et Département australien des affaires étrangères et du commerce) afin de généraliser la collecte de données sur le handicap dans les programmes et les projets ; c) a été intégré dans les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements (troisième révision), et les *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens en vue des recensements de la population et des logements de 2020*<sup>25</sup> ; d) a été intégré dans les programmes d'enquêtes démographiques et sanitaires de l'Agence des États-Unis pour le développement international et dans l'enquête en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF ; e) a été intégré dans quelque 70 études de la mesure des niveaux de vie parrainées par la Banque mondiale et quelque 70 enquêtes en grappes à indicateurs multiples soutenues par l'UNICEF (voir ci-dessous) ; f) a été promu comme moyen de déterminer les situations au regard du handicap dans le cadre des programmes humanitaires.

73. Le questionnaire court du Groupe de Washington a été utilisé par : a) les organismes suivants des Nations Unies : Division de la statistique, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, UNICEF, OIT, Fonds des Nations Unies pour la population, UNESCO, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, Banque mondiale, OMS et bureau du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées ; b) les ONG internationales suivantes : Handicap International, Sightsavers, CBM ; c) des acteurs du monde de la recherche.

<sup>23</sup> On trouvera des informations détaillées sur le Groupe de Washington et la logique, l'élaboration, la mise à l'essai et l'utilisation de tous ses outils à l'adresse suivante : [www.washingtongroup-disability.com](http://www.washingtongroup-disability.com).

<sup>24</sup> Voir [www.washingtongroup-disability.com/wp-content/uploads/2016/12/WG-Document-2-The-Washington-Group-Short-Set-on-Functioning.pdf](http://www.washingtongroup-disability.com/wp-content/uploads/2016/12/WG-Document-2-The-Washington-Group-Short-Set-on-Functioning.pdf).

<sup>25</sup> Commission économique pour l'Europe (New York et Genève, 2015).

### **Questionnaire long du Groupe de Washington sur le fonctionnement**

74. Le questionnaire long sur le fonctionnement comprend des domaines qui ne pouvaient pas être pris en compte dans le questionnaire court. Il permet d'obtenir davantage d'informations dans certains domaines également couverts par le questionnaire court, ainsi que sur l'utilisation d'appareils d'aide à la mobilité, afin d'évaluer le fonctionnement.

75. Outre les six domaines examinés dans le questionnaire court, le questionnaire long porte aussi sur les domaines suivants du fonctionnement : affect (anxiété et dépression), douleur, fatigue et fonctionnement de la partie supérieure du corps. Tout comme pour le questionnaire court, les questions du questionnaire long proposent une échelle de réponses permettant de rendre compte du niveau de fonctionnement dans chaque domaine.

76. Le questionnaire long a été utilisé dans 25 pays. Huit autres pays ont fait part de leur intention de l'utiliser prochainement dans le cadre d'une enquête.

### **Module du Groupe de Washington et de l'OIT sur le handicap et l'emploi**

77. L'OIT ayant besoin de données pour déterminer et suivre l'efficacité et l'incidence des lois, des programmes et des politiques nationales visant à promouvoir l'égalité des chances dans l'emploi pour les personnes handicapées, le Groupe de Washington a collaboré avec l'Organisation pour établir un module sur le handicap et l'emploi à intégrer dans les enquêtes sur la population active. Une fois achevé, le module a été approuvé par le Groupe à sa réunion annuelle de 2019 et intégré dans le questionnaire type de l'enquête sur la population active de l'OIT<sup>26</sup>. Le module permet de ventiler les indicateurs relatifs à l'emploi des objectifs de développement durable selon la situation au regard du handicap ; il utilise le questionnaire court du Groupe, associé à la recommandation d'ajouter deux questions supplémentaires sur l'anxiété et la dépression. L'OIT recommande en outre d'inclure systématiquement les questions relatives au handicap dans le questionnaire de l'enquête sur la population active et d'utiliser le module long, qui porte également sur les obstacles à l'emploi, tous les deux à cinq ans.

### **Module Fonctionnement de l'enfant du Groupe de Washington et de l'UNICEF**

78. En collaboration avec l'UNICEF, le Groupe de Washington a élaboré un questionnaire spécial consacré à la mesure du fonctionnement de l'enfant.

79. Le module Fonctionnement de l'enfant, qui a été adopté en 2016, sert à examiner le fonctionnement chez les enfants de 2 à 4 dans huit domaines et chez les enfants de 5 à 17 ans dans 12 domaines. Il est actuellement disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français, en portugais, en russe et en vietnamien. Ce module et le questionnaire court du Groupe de Washington (pour la population âgée de 18 ans et plus) ont été intégrés dans l'enquête en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF, qui est à différents stades de mise en œuvre dans 68 pays.

### **Module Éducation inclusive du Groupe de Washington et de l'UNICEF**

80. Afin de favoriser la promotion du droit à l'éducation des enfants handicapés au moyen de données comparables d'un pays à l'autre, l'UNICEF et le Groupe de Washington achèvent d'élaborer un module d'enquête sur l'éducation inclusive visant à évaluer l'environnement scolaire et la participation à l'école, à éclairer les politiques dans ce domaine, à fournir un résumé statistique des effets de l'environnement sur la participation à l'école et à déterminer les principaux domaines d'intervention. Axées

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse <https://ilo.org/LFSresources>.

sur l'éducation dans un cadre formel (par opposition à l'enseignement à domicile et au tutorat), les questions sont conçues pour évaluer l'interaction entre le participant et son environnement grâce aux réponses des parents à des questions dans les trois domaines suivants de la participation : attitudes à l'égard de l'éducation pour tous les enfants ; accessibilité, notamment de l'environnement physique (entrées, couloirs, salles de classe et salles de bains), des transports (vers l'école et depuis l'école), de l'information (supports pédagogiques mis à la disposition des enfants qui ont diverses difficultés) et de la communication, et accessibilité et adaptabilité des programmes ; caractère abordable de l'éducation. La dernière partie, qui est consacrée aux enfants déscolarisés, vise à mieux comprendre les obstacles à la participation scolaire. Les derniers tests cognitifs et essais sur le terrain seront effectués en 2020, et le module devrait être achevé à la fin de 2020.

### **Renforcement des capacités**

81. Ces deux dernières années, le Groupe de Washington s'est concentré sur le renforcement des capacités régionales en matière de mesure du handicap et d'analyse et de diffusion des données. Des ateliers de mise en œuvre ont été organisés dans la région des îles du Pacifique, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et dans les pays russophones (y compris la Communauté d'États indépendants). Des ateliers non régionaux ont été organisés pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Les participants aux ateliers ont réfléchi aux pratiques les plus indiquées pour améliorer les statistiques du handicap.

82. En 2018 et en 2019, le Groupe de Washington a organisé 14 ateliers, dont cinq régionaux, cinq nationaux et quatre spécialement destinés aux organisations de personnes handicapées, ainsi que cinq webinaires. Le Groupe fournit en outre une assistance et des conseils par téléphone et par courriel, selon les besoins et les demandes.

### **Activités prévues en 2020**

83. Le Groupe de Washington poursuivra ses efforts pour établir des pôles régionaux sous la direction d'une ou plusieurs entités dans chaque région. L'objectif est de renforcer les capacités régionales en matière de statistiques du handicap et de faire avancer les travaux du Groupe dans les pays qui ont en commun une langue ou une culture et qui partagent certains problèmes.

84. D'autres activités sont prévues, à savoir notamment : a) continuer d'élaborer des directives pour l'analyse des données recueillies à l'aide des outils du Groupe ; b) élaborer davantage de modèles de tableau et de rapport, afin de favoriser la diffusion de statistiques du handicap comparables ; c) achever le module sur l'éducation inclusive, notamment les dernières séries de tests cognitifs et d'essais sur le terrain, les directives de mise en œuvre et la version destinée aux enseignants du module sur le fonctionnement de l'enfant ; d) établir les traductions vérifiées et testées de tous les questionnaires, au minimum dans les langues officielles de l'ONU ; e) poursuivre les travaux sur l'élaboration de mesures du fonctionnement psychosocial ; f) évaluer la faisabilité de la collecte d'informations sur le handicap dans le cadre des systèmes de données administratives ; g) continuer de faciliter l'utilisation des produits du Groupe grâce à des activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités, aux niveaux régional et national ; h) poursuivre et renforcer la collaboration avec les partenaires (organismes nationaux de statistique, organismes des Nations Unies, organisations de personnes handicapées et ONG) sur les projets qui permettent d'obtenir des données comparables de qualité.

85. Le Groupe de Washington diffuse les résultats de ses travaux dans le monde entier, au moyen de son site Web ([www.washingtongroup-disability.com](http://www.washingtongroup-disability.com)) et de publications scientifiques.

## V. Conclusions

86. Le présent rapport donne des informations sur les activités de différentes organisations dans le domaine de la mesure du handicap et des statistiques du handicap. Ces activités, qui s'inscrivent dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, visent à aider les pays à produire des données de qualité sur le handicap, afin de pouvoir élaborer des politiques qui garantissent que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte. Les efforts des différents acteurs devraient contribuer à remédier aux différences qui continuent d'être observées d'un pays à l'autre dans le domaine de l'estimation du handicap, de façon à améliorer la comparaison des données entre les pays et à favoriser la production de données fiables et de bonne qualité pouvant servir à la planification.

---